

Entreprises

Les déterminants de l'innovation des PME : des spécificités bretonnes seulement dans les IAA

L'innovation repose essentiellement sur la mobilisation de compétences internes, la capacité d'investissement, la taille de la société et celle de son marché. Ce constat se vérifie aussi bien en Bretagne qu'au niveau national dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services technologiques et intellectuels. Spécificité régionale, l'industrie agroalimentaire est beaucoup plus innovante en Bretagne en raison notamment d'un écosystème favorable.

L'innovation recouvre de multiples aspects : conception ou amélioration d'un produit ou d'une prestation de services, mise en œuvre d'un nouveau procédé de fabrication. Dans un sens plus large, elle peut porter aussi sur un nouveau mode d'organisation au sein de la société ou sur une nouvelle stratégie de marketing¹. Levier de croissance et de développement des entreprises, elle fait appel à différents types de compétences pouvant être mobilisées en interne ou être sollicitées en externe.

Disposer de certaines compétences en interne favorise l'innovation

Disposer en interne de certains types de compétences semble favoriser davantage l'innovation que de les mobiliser via des sources extérieures. C'est toutefois la combinaison de savoir-faire internes et externes qui joue un rôle amplificateur dans le processus d'innovation. Ce constat est valable dans tous les secteurs d'activité au niveau national, sans véritable particularité bretonne.

Comprendre les déterminants économiques de l'innovation

Une précédente publication¹ de l'Insee en partenariat avec Bretagne Développement Innovation (BDI) a mis en évidence que les PME bretonnes se déclarent un peu plus innovantes en moyenne que leurs homologues nationales (59 % contre 57 %), notamment dans l'innovation technologique (produits et procédés). Cet écart est particulièrement net pour les PME de l'industrie agroalimentaire (59 % en Bretagne contre 48 % en moyenne nationale).

L'Insee et BDI se sont à nouveau associés pour la présente étude afin de comprendre les déterminants économiques de l'innovation de ces PME bretonnes et mettre en évidence des leviers de croissance. Les sociétés de l'industrie agroalimentaire, très présentes sur le territoire breton, font l'objet d'un focus particulier. L'étude s'intéresse aussi au taux d'innovation des sociétés qui dépendent d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI).

1- « Innovation : la Bretagne tire son épingle du jeu », Octant Analyse n° 33, octobre 2012

1- Cf définitions « les quatre formes d'innovation »

Les compétences acquises par les PME garantissent l'innovation

Proportion de PME bretonnes innovantes (innovation au sens large) selon les compétences employées (en %)

	Compétences employées							
	Internes		Issues de sources extérieures		Internes et/ou extérieures		Aucune	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
Arts graphiques, mise en page, publicité	74,3	75,7	75,2	76,0	94,7	84,2	46,4	41,9
Conception d'objets ou prestations de services	80,8	77,1	84,5	78,1	88,8	89,3	48,6	44,4
Multimédia (audio, graphisme, texte, images, animation, vidéo, etc.)	79,5	78,6	82,3	80,2	95,3	87,9	48,8	44,4
Conception de sites web	75,0	74,7	77,1	74,8	87,5	85,3	44,2	39,8
Développement de logiciels	85,2	83,3	71,0	75,0	98,1	90,8	49,0	43,6
Études de marché	76,5	79,7	87,2	82,3	86,8	87,7	51,8	46,9
Ingénierie / sciences appliquées	90,5	84,7	82,0	77,8	86,4	91,5	50,0	46,8
Mathématiques / statistiques / gestion de base de données	85,1	82,1	88,1	84,7	90,2	93,0	53,2	48,7
Veille concurrentielle et / ou technologique	87,8	87,4	81,9	79,9	92,5	91,4	47,0	43,6
Droit / propriété intellectuelle	85,7	81,1	88,2	84,8	94,9	92,1	48,9	45,1

Lecture : 74,3 % des PME bretonnes disposant de compétences internes en Arts graphiques, mise en page, publicité, innovent. 46,4 % des PME bretonnes ne disposant pas de compétences internes en Arts graphiques, mise en page, publicité et n'en mobilisant pas en externe, innovent.

Source : Insee, enquête CIS 2010

Parmi ces compétences, certaines se retrouvent quel que soit le secteur d'activité. C'est le cas du travail de veille concurrentielle et/ou technologique réalisé par les sociétés, surtout lorsqu'il est effectué en interne. De même, la capacité à concevoir des objets ou des prestations de services avec des moyens propres ou externes favorise l'innovation. Savoir développer des logiciels, concevoir des sites web, maîtriser les arts graphiques pour des campagnes promotionnelles, constituent également des éléments très favorables dans la plupart des secteurs, tout comme le fait de disposer de connaissances en droit et en propriété intellectuelle. Dans l'industrie, d'autres compétences plus spécifiques en ingénierie et en sciences appliquées sont nécessaires.

Au-delà des compétences entrant en ligne de compte, d'autres caractéristiques se rapportant au profil des entreprises, constituent également des leviers favorisant l'innovation.

Étendue du marché et capacité d'investissement : deux facteurs favorables à l'innovation dans tous les secteurs

Quel que soit le secteur observé, la propension à innover dépend de la taille du marché

sur lequel intervient la société. Ainsi, une société uniquement présente sur un marché local ou régional a moins recours à l'innovation qu'une société présente sur un marché national ou international. En revanche, peu de différences s'observent entre les entreprises de dimension nationale et celles principalement présentes sur les marchés internationaux. L'échelon national apparaît donc comme un palier dans les stratégies d'innovation.

Dans la plupart des secteurs également, une très faible capacité d'investissement nuit à l'innovation. De par l'importance des moyens à mobiliser, il existe probablement un seuil en dessous duquel une société ne peut innover. Concernant l'industrie prise dans son ensemble, un taux d'investissement supérieur à 10 % semble nécessaire pour favoriser l'innovation. Dans les services intellectuels, la capacité d'investissement est moins déterminante.

Le fait d'appartenir à un pôle de compétitivité joue naturellement positivement sur la capacité d'innovation. La loi de finances pour 2005 définit en effet un pôle comme : « le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics

Plus d'un tiers des PME bretonnes ayant réalisé une innovation technologique ont reçu un soutien financier public

Parmi les PME ayant réalisé au moins une innovation technologique (de produits ou de procédés), plus d'un tiers ont reçu un soutien financier public. Ces dernières présentent un profil particulier : appartenance à un pôle de compétitivité, une proportion élevée d'emplois dans les métiers de la conception et de la recherche ou une importante proportion d'ingénieurs, une forte capacité d'investissement. Certains secteurs bénéficient plus de soutien financier que d'autres : textiles et habillement, industrie chimique, fabrication d'équipements informatiques et électroniques, fabrication de machines, recherche et développement scientifique. Les services intellectuels semblent recevoir moins de financements publics.

Par ailleurs, les PME de moins de 20 salariés ont moins bénéficié de soutiens financiers publics tandis que les PME exportatrices semblent plus aidées.

Largeur de marché et capacité d'investissement : deux facteurs favorables à l'innovation dans tous les secteurs

Effets des caractéristiques des PME sur leur propension à innover

Secteur d'activité	Caractéristiques				
	très favorables	favorables	sans effet significatif	défavorables	très défavorables
Industrie agroalimentaire	Appartenir à un groupe Appartenir à un pôle de compétitivité Taux d'investissement supérieur à 10 %	Taux d'investissement compris entre 4 et 10 %	Taux d'endettement Taux d'exportation Part d'ingénieurs Part des emplois de conception / recherche	Entreprises de 10 à 19 salariés	Avoir un marché régional comme marché principal Entreprises implantées en Ile-de-France, dans le bassin parisien, dans l'est ou en Rhône-Alpes - Auvergne
Industrie manufacturière hors IAA	Appartenir à un pôle de compétitivité Entreprises de 50 à 249 salariés Taux d'exportation supérieur à 20 % Part des emplois de conception / recherche supérieure à 15 %	Taux d'investissement supérieur à 10 %	Appartenir à un groupe Taux d'endettement Région d'implantation de l'entreprise	Entreprises de 10 à 19 salariés Taux d'exportation nul Taux d'investissement inférieur à 1 % Part des emplois de conception / recherche nulle	Avoir un marché régional comme marché principal Part d'ingénieurs inférieure à 10 %
Services technologiques	Appartenir à un pôle de compétitivité Part des emplois de conception / recherche supérieure à 15 %	Taux d'investissement compris entre 4 et 10 %	Taille de l'entreprise Appartenir à un groupe Taux d'endettement Taux d'exportation Part d'ingénieurs Région d'implantation de l'entreprise	Taux d'investissement inférieur à 1 % Part des emplois de conception / recherche nulle	Avoir un marché régional comme marché principal
Services intellectuels	Entreprises de 50 à 249 salariés Appartenir à un pôle de compétitivité Part des emplois de conception / recherche supérieure à 15 %		Appartenir à un groupe Part d'ingénieurs Région d'implantation de l'entreprise	Entreprises de 10 à 19 salariés Taux d'exportation nul Taux d'investissement inférieur à 1 % Taux d'endettement inférieur à 30 % Part des emplois de conception / recherche nulle	Avoir un marché régional ou international comme marché principal

Lecture : on part d'une situation de référence : « une société ayant pour principal marché la France, ne faisant pas partie d'un groupe, de taille comprise entre 20 et 49 salariés, ayant un taux d'exportation non nul mais inférieur à 5 %, un taux d'investissement compris entre 1 % et 4 % et un taux d'endettement compris entre 30 % et 80 %. La région d'implantation de cette société est la Bretagne, la part de ses emplois d'ingénieurs et cadres techniques est comprise entre 10 % et 30 %, celle des emplois de conception-recherche est non nulle mais inférieure à 15 % et cette société ne dépend pas d'un pôle de compétitivité ». Pour chaque grand secteur (industrie agroalimentaire, industrie manufacturière hors IAA, services technologiques et services intellectuels), on modélise la probabilité d'innover et on mesure les effets de chaque caractéristique, toutes choses égales par ailleurs. Par rapport à cette référence, sont ainsi mis en évidence les effets propres de chaque caractéristique sur la propension à innover.

Source : Insee, enquête CIS 2010

ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation ». Pour ces entreprises, propension à innover et adhésion au pôle vont de pair.

La taille, autre facteur favorable, sauf pour les services technologiques

En général, le taux d'innovation progresse nettement avec la taille des sociétés. Ce constat se vérifie pour les secteurs des services intellectuels et de l'industrie : une PME de moins de 20 salariés a ainsi une probabilité d'innover inférieure de 5 points à une PME de taille moyenne (20 à 49 salariés). Dans les services intellectuels, une PME d'au moins 50 salariés a une probabilité d'innover supérieure de 8 points à une PME de taille

moyenne. L'écart s'élève même à 10 points dans l'industrie manufacturière hors IAA.

Au sein de l'industrie agroalimentaire, les petites PME semblent moins innover. En revanche, il n'y a pas de différences significatives en termes d'innovation entre les PME de taille moyenne et les plus grandes.

Dans les services technologiques, la part des emplois dans les fonctions de conception et de recherche a nettement plus d'influence sur la capacité d'innovation que la taille de la société. En effet, dans ce secteur qui englobe aussi l'activité recherche-développement (R&D), c'est davantage la capacité à développer de nouvelles technologies, à réaliser des travaux de R&D, à mettre en place des passerelles avec le monde de la recherche qui favorise les projets innovants.

La part importante de « matière grise » dans l'effectif de la société apparaît alors comme un autre facteur déterminant dans la plupart des secteurs. L'effet est très fort dans les services technologiques et dans les services intellectuels, et important dans l'industrie manufacturière hors IAA. Il est cependant beaucoup moins prégnant dans le secteur des IAA.

Des PME de l'agroalimentaire particulièrement innovantes dans les régions de l'ouest de la France

Peu de différences régionales existent dans les comportements d'innovation. Le secteur des IAA fait toutefois exception. À l'instar des autres régions de l'ouest de la France, la Bretagne affiche dans les IAA des taux

Méthodologie

Analyse économétrique

La méthode utilisée pour mettre en évidence les différents déterminants de l'innovation des PME est la régression logistique. La variable modélisée est une indicatrice de la mise en œuvre d'une innovation (quel qu'en soit le type) entre 2008 et 2010. Les modèles sont mis en œuvre pour chaque grand secteur (industrie manufacturière hors IAA, IAA, services technologiques, services intellectuels).

Les variables explicatives retenues dans les modèles sont les suivantes : largeur de marché, appartenance à un groupe, à un pôle de compétitivité, taille de la société (effectif salarié), taux d'investissement, taux d'endettement, taux d'exportation, région d'implantation principale, part des emplois d'ingénieurs et cadres techniques, part des emplois dans les métiers de la conception et de la recherche. La plupart des variables incluses dans les modèles sont observées en 2007.

Analyse structurelle-résiduelle

L'idée est de considérer que le taux de sociétés innovantes des régions est en partie imputable au caractère plus ou moins innovant global des secteurs et des catégories d'entreprises : le taux de sociétés innovantes d'une région est d'autant plus élevé que cette région est spécialisée dans des secteurs globalement innovants et que les emplois sont concentrés dans des sociétés de grande taille, qui innoveraient globalement plus souvent que celles plus petites.

Mais la structure du tissu productif n'explique pas totalement la disparité des taux régionaux des sociétés innovantes. On peut par exemple observer dans une région un taux de sociétés innovantes élevé dans un secteur globalement peu innovant. Le comportement d'innovation des sociétés d'une région s'explique donc à la fois par une dimension structurelle globale et par un comportement d'innovation spécifique des sociétés de la région.

L'analyse structurelle-résiduelle permet de décomposer le taux de sociétés innovantes des régions en une composante structurelle et une composante résiduelle.

La composante structurelle ou taux attendu pour la région correspond au taux de sociétés innovantes que l'on obtiendrait dans la région si chaque croisement secteur*taille enregistrerait le même taux qu'au niveau national (les taux nationaux secteur*taille sont appliqués à la structure de la région). Il peut être interprété comme le potentiel d'innovation d'une région étant donnée sa structure par secteur d'activité et taille des sociétés.

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il s'agit d'un taux de sociétés innovantes corrigé des effets de structure. Cette composante rend compte du comportement d'innovation spécifique des sociétés de la région ; elle est parfois appelée effet géographique. Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

La combinaison des différents types d'innovation des PME

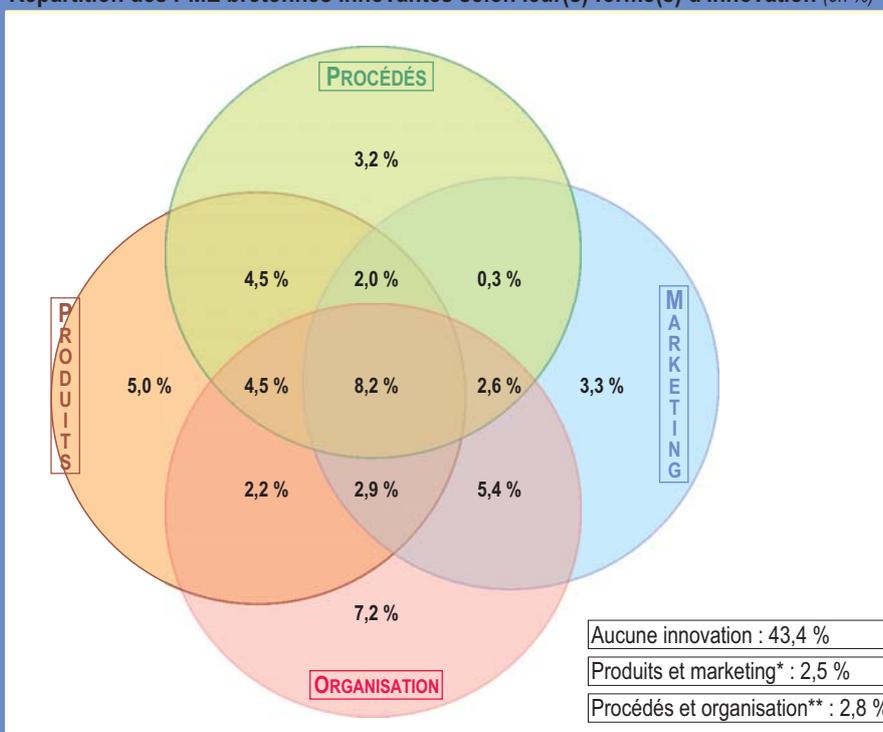
Près de 20 % des sociétés déclarent réaliser un seul type d'innovation parmi les quatre types d'innovation traités dans l'enquête (produits, procédés, organisation ou marketing).

Certaines sociétés combinent plusieurs types d'innovation. Ces combinaisons sont très variables. Tous secteurs confondus, moins d'un tiers des sociétés déclare combiner deux ou trois types d'innovation différentes. Cette part passe à 40 % pour les sociétés des services technologiques.

Seulement 8 % des sociétés déclarent combiner les quatre types d'innovation mais cette proportion est de 20 % pour les seules sociétés des services technologiques.

Plus de 8 % des PME bretonnes ont réalisé au moins une innovation de chaque forme

Répartition des PME bretonnes innovantes selon leur(s) forme(s) d'innovation (en %)



Lecture : 8,2 % des PME bretonnes ont réalisé au moins une innovation dans chacune des quatre formes (produits, procédés, marketing et organisation). À l'opposé, 43,4 % des PME n'ont réalisé aucune innovation. 5 % des PME n'ont réalisé qu'une ou plusieurs innovation(s) produits. De même, 2,2 % des PME bretonnes ont réalisé au moins une innovation produits et organisation et aucune innovation procédés et marketing.

* Au moins une innovation en produits et en marketing, et aucune en procédés et en organisation.

** Au moins une innovation en procédés et en organisation, et aucune en produits et en marketing.

Source : Insee, enquête CIS 2010

Les PME bretonnes de l'agroalimentaire : une forte propension à innover en partie indépendante de leur structure économique

Décomposition de la propension des entreprises à innover en effets structurel et résiduel (en %)

	Taux d'innovation		Poids		Écart d'innovation		Total
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine	Effet structurel	Effet résiduel	
Secteur							
Viandes	52,3	49,4	28,2	20,8	0,1	0,8	0,9
Poissons	68,0	75,6	6,6	2,1	1,2	-0,5	0,7
Fruits et légumes	64,3	66,0	3,9	3,1	0,1	-0,1	0,0
Produits laitiers	63,3	49,9	4,9	5,9	0,0	0,7	0,7
Boulangerie	56,1	34,4	32,1	43,7	1,6	6,9	8,5
Produits préparés	79,2	72,2	4,7	2,6	0,5	0,3	0,8
Autres produits	59,1	63,5	6,2	8,2	-0,3	-0,3	-0,6
Aliments pour animaux	62,8	63,3	9,3	3,5	0,9	-0,1	0,8
Taille							
10 à 19 salariés	50,7	39,2	40,7	53,9	1,2	4,7	5,9
20 à 49 salariés	60,1	53,2	29,3	29,0	0,0	2,0	2,0
50 à 249 salariés	70,8	66,8	30,0	17,1	2,4	1,2	3,6
Ensemble	59,5	48,0			5,2	6,3	11,5

Lecture : le taux d'innovation des PME bretonnes de l'agroalimentaire est supérieur de 11,5 points à celui des mêmes PME de France métropolitaine. Cette différence s'explique pour 5,2 points par la structure de l'économie bretonne (tailles et secteurs d'activité des PME) et pour 6,3 points par une dynamique purement régionale.

Les IAA bretonnes de la boulangerie ont un taux d'innovation de 56,1 % contre 34,4 % pour celles de l'ensemble de la France métropolitaine. Cet écart explique 8,5 points des 11,5 points d'écart à l'avantage des PME bretonnes. Il s'explique lui-même pour 1,6 point par la structure des boulangeries bretonnes et pour 6,9 points par une dynamique purement régionale.

NB : les secteurs peu présents en Bretagne (grain, boisson) ont été retirés, leurs résultats n'étant pas significatifs.

Source : Insee, enquête CIS 2010

d'innovation importants. Ainsi, une PME des IAA de l'ouest a une probabilité d'innover supérieure à celle d'une PME d'Île-de-France, du bassin parisien, de l'est, de Rhône-Alpes ou d'Auvergne. L'organisation de la filière agroalimentaire en Bretagne peut expliquer en partie cette forte capacité à innover.

Appartenir à un groupe : un facteur favorable à l'innovation des PME de l'agroalimentaire

Dans l'industrie manufacturière hors IAA comme dans les services technologiques et les services intellectuels, l'innovation ne semble pas déterminée par l'appartenance de la société à un groupe. Toutes choses égales par ailleurs (taille, part de l'investissement, part des emplois d'ingénieurs, taux d'exportation,...), une société faisant partie d'un groupe n'innove pas plus qu'une société indépendante. Dans l'industrie, ce sont d'autres facteurs comme un taux d'exportation important, une forte part d'emplois d'ingénieurs et cadres techniques dans la société qui favorisent particulièrement l'innovation.

En revanche, dans l'industrie agroalimentaire, une PME appartenant à un groupe a une probabilité d'innover supérieure de 9 points à une société indépendante.

En Bretagne, le poids des groupes dans le secteur de l'agroalimentaire est très important : 90 % des effectifs bretons de ce secteur² dépendent d'une entreprise détenue par un groupe (contre 84 % en France métropolitaine). Par ailleurs, le poids des groupes ayant leur siège de décision dans la région est important. En effet, 40 % des salariés bretons des industries agroalimentaires travaillent dans un établissement détenu par un groupe ayant son siège de décision en Bretagne. La proximité des centres de décision témoigne ainsi d'un certain ancrage des entreprises dans les territoires et leurs réseaux d'acteurs économiques et institutionnels. Ce tissu relationnel local constitue un terreau favorable à l'innovation. L'appartenance à un groupe permet également la mutualisation des moyens. Enfin, la Bretagne dispose d'un écosystème favorable pour le développement de la filière (structures d'accompagnement, structures de recherche, coopérations professionnelles,...).

Une forte propension à innover des PME de l'agroalimentaire en partie indépendante de sa structure économique

Le taux d'innovation global des PME de l'industrie agroalimentaire est de 59 % en

Bretagne contre 48 % pour l'ensemble des autres régions. Une petite moitié de cet écart (5,2 points) s'explique par une structure économique favorable des sociétés bretonnes travaillant dans l'agroalimentaire. En effet, les PME de grande taille (50 à 249 salariés), qui sont les plus innovantes, sont bien représentées en Bretagne dans des secteurs comme la viande, le poisson, les produits laitiers, les produits de boulangerie ou les plats préparés. Le complément de l'écart avec le niveau national (soit 6,3 points) s'explique par un meilleur comportement d'innovation des PME de la région, indépendamment de leur taille ou de leur activité. Ainsi, les grandes PME de la viande sont plus innovantes que leurs homologues nationales de même taille. De même, les petites PME (10 à 19 salariés) bretonnes de la boulangerie sont aussi beaucoup plus innovantes que celles présentes sur l'ensemble de la France.

■ Florence Le Bris, Frédéric Pellet

2- Établissements employeurs marchands des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

Zoom sur les Entreprises de Taille Intermédiaire

70 % des sociétés appartenant à une ETI innovent en France...

L'appartenance d'une société à une grande structure comme une ETI ou une grande entreprise (GE) est un facteur favorable à l'innovation. En effet, 70 % des sociétés contrôlées par une ETI ou une GE innovent contre seulement 60 % de celles dépendant d'une PME.

Ce différentiel d'innovation est très marqué dans l'industrie : le taux d'innovation des sociétés industrielles contrôlées par une ETI progresse fortement par rapport à celui des PME parmi lesquelles seulement un peu plus d'une sur deux innove. La capacité d'innovation est plus grande pour les sociétés qui peuvent s'adosser à un groupe, coopérer au sein d'un groupe, mobiliser plus facilement des fonds.

En revanche, dans les services, la taille du groupe semble moins peser dans la capacité d'innovation.

...soit un taux quasi identique à celui de la Bretagne

Tous secteurs confondus, le taux d'innovation des sociétés implantées en Bretagne et contrôlées par une ETI est de 68 %.

Les sociétés de l'industrie agroalimentaire bretonne qui dépendent d'une ETI sont plus innovantes que leurs homologues nationales. Elles sont plus innovantes en produits et procédés. En termes d'innovations non technologiques (organisation et marketing), il y a peu d'écart avec les sociétés du niveau national. De plus, parmi les sociétés de l'industrie agroalimentaire bretonne qui dépendent d'une ETI, celles de plus de 250 salariés sont davantage innovantes que celles ayant moins de salariés.

En revanche, les sociétés de l'industrie manufacturière bretonne hors IAA qui dépendent d'une ETI sont moins innovantes que leur homologues nationales, que ce soit en termes de produits, de procédés ou d'organisation.

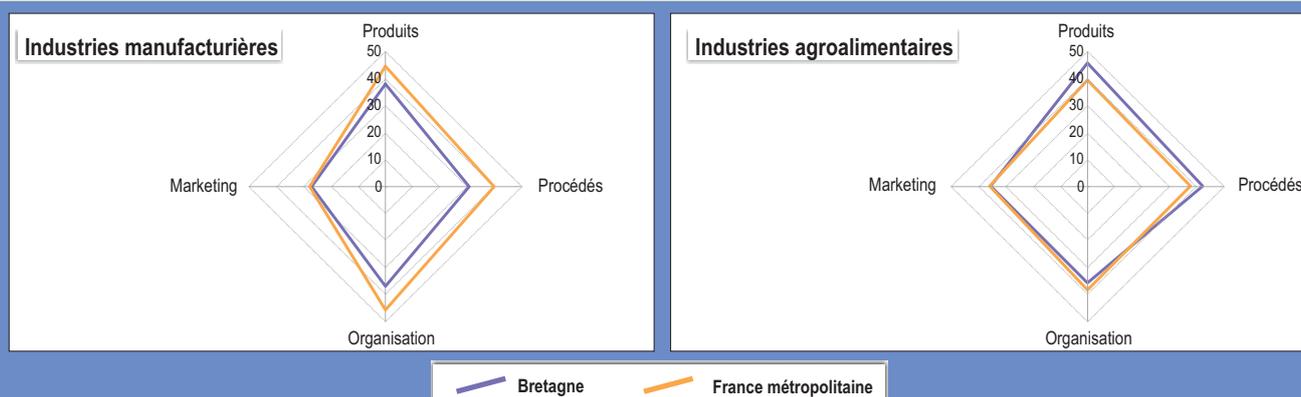
Proportion de sociétés innovantes parmi celles contrôlées par une PME ou une ETI, suivant le secteur d'activité (en %)

	Bretagne		France métropolitaine	
	PME	ETI	PME	ETI
Industrie agroalimentaire	56,2	67,4	47,1	62,7
Industrie manufacturière hors IAA	55,3	65,6	54,7	71,6
Services technologiques	81,4	88,8	73,5	72,0
Services intellectuels	64,0	64,3	62,5	67,9
Ensemble	58,5	67,8	57,2	70,1

Source : Insee, enquête CIS 2010

Les sociétés bretonnes de l'agroalimentaire appartenant à une ETI sont surtout performantes en innovation technologique

Proportion des unités légales appartenant à une ETI innovantes selon la forme d'innovation (en %)



Source : Insee, enquête CIS 2010

Pour bien comprendre ces résultats : les données disponibles dans l'enquête concernent les unités légales. Les entreprises y sont ainsi observées en tant qu'entités juridiques. Dans la majeure partie de l'étude, c'est le critère de taille de l'unité légale qui permet de distinguer les petites et moyennes entreprises (PME) des autres. Cependant, la notion d'entreprise a été revue en 2008 à l'occasion de la loi de modernisation de l'économie. Désormais, la définition de l'entreprise repose sur des critères plus économiques. Le profil de l'entreprise nouvelle définition tient compte de l'existence des groupes à travers les prises de participation d'une société dans le capital d'une autre. La nouvelle définition de l'entreprise a été l'occasion d'introduire une nouvelle catégorie : l'entreprise de taille intermédiaire (ETI). Le rapport Gallois sur la compétitivité française avait d'ailleurs souligné la présence insuffisante de ces entreprises dans le tissu industriel français et préconisait un soutien aux PME pour leur permettre de grandir. Dans cet encadré, on s'intéresse au taux d'innovation des unités légales qui sont contrôlées par une ETI ou une GE ou qui dépendent d'une PME.

Source :

L'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2010)** est menée dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopération, moyens, freins...). L'édition 2010 porte sur la période 2008 - 2010. Cette enquête, réalisée en France par l'Insee tous les deux ans, a fait l'objet en 2010 d'une extension dans dix régions, dont la Bretagne, afin d'obtenir des résultats pertinents à l'échelon régional.

L'unité statistique interrogée est l'unité légale au sens juridique.

Champ d'analyse :

Le champ retenu pour l'analyse des déterminants de l'innovation est celui des unités légales de 10 à 249 salariés exerçant leur activité principale dans l'industrie manufacturière ou les services dits technologiques ou intellectuels. Les services technologiques sont l'édition, la production de films, vidéo, musique, la programmation et la diffusion, les télécommunications, le conseil et l'informatique, les services d'information, la recherche et le développement scientifiques. Les services intellectuels comprennent les activités d'architecture et d'ingénierie et la publicité.

Le champ est également restreint aux entreprises mono ou quasi-monorégionales, c'est-à-dire celles dont au moins 80 % de l'effectif salarié est localisé dans la région.

Par commodité, dans la majeure partie de l'étude, on appellera **PME** les sociétés de 10 à 249 salariés. Cette définition diffère de la nouvelle définition introduite par décret en 2008 qui définit les PME comme les entreprises de moins de 250 salariés (y compris les moins de 10 salariés) et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Dans l'encadré sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI), on se rapproche de la nouvelle définition de l'entreprise : on s'intéresse aux unités légales de l'enquête qui font partie d'une ETI.

Définitions :

Les quatre formes d'innovation

L'**innovation de produits** consiste pour une société à mettre sur le marché un produit nouveau (bien ou service) ou significativement modifié par rapport aux produits précédemment élaborés par la société, même si ce type de produits était déjà proposé sur le marché.

L'**innovation de procédés** consiste à introduire dans la société un procédé de production, une méthode concernant la fourniture de services ou la livraison de produits, une activité de support, nouveaux ou significativement modifiés.

L'**innovation d'organisation** consiste en une nouveauté ou une amélioration significative apportées au fonctionnement de la société (y compris la gestion des connaissances), à la méthode d'organisation du travail ou à ses relations externes.

L'**innovation de marketing** consiste à mettre en œuvre des concepts ou des stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente existant dans la société.

L'**innovation technologique** regroupe les innovations de produits et de procédés.

L'**innovation non technologique** regroupe les innovations d'organisation et de marketing.

Une entreprise innovante est une entreprise déclarant avoir procédé à une innovation technologique ou non technologique entre 2008 et 2010. On parle d'**innovation au sens large**.

Ces définitions sont issues du Manuel d'Oslo.

Pour en savoir plus

- [Innovation : la Bretagne tire son épingle du jeu](#) / Frédéric Pellet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 33 (2012, oct.). - 7 p.
- [Les déterminants régionaux de l'innovation](#) / Benoît Buisson, Lionel Doisneau, Claire Kubrak...[et al.]. - Paris : Insee, 2012. - (Document de travail ; n° E2012/01). - 57 p.
- [Nouveau regard sur les entreprises : des PME moins nombreuses qu'en apparence mais qui restent prépondérantes en Bretagne](#) / Michel Rouxel ; Insee Bretagne - Dans : *Octant Analyse* ; n° 47 (2013, avr.). - 5 p.
- [Index régional de l'innovation : La Bretagne dans son contexte national et européen](#) / BDI. - Rennes : Bretagne Développement Innovation, 2012. - 115 p.
- [Schéma régional de l'innovation en Bretagne \(SRI\)](#) / Conseil régional de Bretagne ; Préfecture de Bretagne. - Rennes : Conseil régional de Bretagne, 2008. - 147 p.
- BDI (www.bdi.fr)
- Portail de l'innovation (www.bretagne-innovation.tm.fr)
- Insee Bretagne (www.insee.fr/fr/regions/bretagne)
- Insee (www.insee.fr)



Directeur de la Publication : Michel Guillemet
Rédacteurs en chef : Armelle Kerromès, Jean-Marc Lardoux
Composition : Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2013 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2013

INSEE Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES Cedex

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)